

**PROCÈS-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 JANVIER 2020**

L'an deux mille vingt le 22 janvier à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Louis JULIEN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du conseil municipal : 15 janvier 2020

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions dans le public :

Le projet de la piste BMX est-il toujours programmé par la municipalité actuelle ?

Réponse : Oui il n'y a rien de changé. Mais pour que le projet aboutisse, l'association doit présenter un permis et des devis précis.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres du Conseil municipal.

Présents : Mmes, MM. – Françoise CROZIER - Xavier DUFFAUD – Jean-Pierre SERVES - Georges VELUIRE (Adjoints) – Richard BLETON – Annie BOUCHET - Etienne DUCLAUX - André FLEURY – Jean-Pierre GIRARD – Karine Git - Bernard MANGIN – Sandrine MOLAY - Jacques POVEDA

Absente excusée : Mme Catherine GIRAUD

Secrétaire de séance : Mme Françoise CROZIER

Compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations au Maire des attributions du Conseil municipal :

2 DIA : 370 Route de la Valloire – 45 Allée des Cévennes

Approbation du procès-verbal réunion du Conseil municipal du 17 décembre 2019

Votants :14 Pour : 14

Ajout d'une question à l'ordre du jour : Projet de reprise d'exploitation de l'ISDND des Grises

DEMANDE DE SUBVENTION SOLIDARITE DEGATS NEIGE

Rapporteur : M. Xavier DUFFAUD

Il est exposé ce qui suit :

Les dépenses engagées suite aux chutes de neige du 14 novembre 2019 peuvent faire l'objet d'une subvention de solidarité de l'Etat. Le montant des dépenses s'élève à 3 496.50 € H.T. Il est proposé de solliciter une subvention de solidarité de 80 %, auprès de l'Etat, sachant qu'il restera à la charge de la Commune 20 % soit 699.30 € H.T., ainsi que les 257 heures réalisées par le personnel communal et les élus

Votants :14 Pour : 14

DEMANDE DE SUBVENTION DES RESTAURANTS DU COEUR

Rapporteur : M. Xavier DUFFAUD

Il est exposé ce qui suit :

Les restaurants du Cœur de la Drôme nous ont adressé leur demande de subvention 2020, demande accompagnée d'un rapport financier et d'un budget prévisionnel. Il est proposé de verser la même subvention qu'en 2019, soit 100 €.

Votants :14 Pour : 14

INSCRIPTION BUDGETAIRE MAISON DE SANTE

Rapporteur : M. Xavier DUFFAUD

Afin de pouvoir régler une situation concernant la maison de santé, il conviendrait d'ouvrir les crédits nécessaires et d'indiquer que ces crédits seront repris au budget primitif. Il est proposé d'ouvrir ces crédits au compte 2318-141 « opération maison de santé » pour un montant de 32 017 €.

Votants : 14 Pour : 14

PROJET DE REPRISE D'EXPLOITATION DE L'ISDND DES GRISES

Rapporteur : M. Louis JULIEN

Lors de notre dernier conseil municipal du 17 décembre, nous avons indiqué que ce projet était trop flou pour se prononcer et que nous sollicitons un rendez-vous auprès de la Préfecture.

Depuis il s'est tenu :

- 1) Un conseil syndical du SYTRAD le 15 janvier, lequel a voté, malgré notre demande de report, le projet de partenariat avec un groupe du BTP pour l'exploitation du site tel que cela nous a été présenté avec une précision supplémentaire importante : « en cas d'aboutissement du projet, le nouvel exploitant assurera les obligations aujourd'hui dévolues au titre de la post exploitation pour les déchets déjà présents sur site. »

Je rappelle brièvement ce projet : L'activité envisagée consisterait en une plateforme de réception et tri de déchets BTP, associé à une unité de stockage, pour un volume annuel de 120 000 tonnes

- 54 000 tonnes seraient réorientées vers d'autres sites

- 66 000 tonnes seraient traitées sur place

Et ce durant 15 ans en rehaussant les casiers existants sans dépasser une hauteur de 12 mètres. Le SYTRAD nous indique que ce projet est conforme aux conditions posées dans le protocole transactionnel (médiation) conclu le 30 aout 2019.

- 2) Suite à notre demande de rendez-vous La Préfecture nous a fait convoquer par la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) le lundi 20 janvier 2020. Nos deux interlocuteurs nous ont indiqué qu'effectivement le projet est actuellement flou et la réponse qui a été apportée au groupe du BTP, porteur du projet, est qu'il fallait déposer un projet plus abouti pour qu'une réponse puisse être apportée. Mais la DREAL ne pourra répondre qu'aux questions de leur compétence.

La parole est aux conseillers.

Après échange entre les conseillers qui fait ressortir de nouvelles questions, le conseil municipal observe que le texte de la médiation n'est pas en accord total avec le projet, renouvelle son engagement à respecter la médiation, attend les diverses entrevues que va nécessiter l'instruction du projet et restera vigilant.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Conseil municipal de février : il est repoussé au 26.
- Zone artisanale des Petites Epines Bénites : Le sens de circulation autour du rond-point ne serait pas respecté. Cet îlot ne serait pas un rond-point. A vérifier ?
- Jardins communaux : le lot 8 est disponible. Information sur les panneaux.
- Dauphiné Libéré : Peu d'articles concernant St-Sorlin, malgré le travail effectué par le correspondant local. Voir avec la direction du Dauphiné Libéré.
- Travaux sur la RD 53 : Plusieurs modifications à faire : entrée du lotissement Le Moulin et accès à la maison de M. ORTOLA. Une difficulté de visibilité avant l'entrée de Bellangeon. Les enrobés seront refaits début février.
- Travaux route de la Valloire pour l'accès à la nouvelle STEP : Les riverains concernés attendent la visite du technicien pour leur futur branchement. Les îlots de propriété seront certainement inaccessibles pendant quelques jours.
- Chutes de neige : Certains quartiers n'ont pas encore ni le téléphone, ni internet, et Orange fait des promesses. M. le Maire se rend à une réunion organisée par Mme Emmanuelle ANTHOINE et Orange.
- Rue Hector Berlioz : Le panneau Stop a été arraché.
- TURAIL : Stationnement gênant devant le lotissement face à l'accès route des Iles.